

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le **30 JUL. 2015**

Direction des ressources humaines

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps
de catégorie A

Nos réf. : 15002489
15002489Affaire suivie par : Mme Katia BOIRON
katia.boiron@developpement-durable.fr
Tél. : 01 40 81 66 47- Fax : 01 40 81 75 90
Courriel : mgs1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Les ministres

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'administration centrale

Mesdames et Messieurs les Chefs des services
déconcentrés

Mesdames et Messieurs les Chefs des services
techniques centraux

Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'établissement publics

Objet : Préparation de la commission administrative paritaire (CAP) des administrateurs civils du 23 octobre 2015 : avancement au grade d'administrateur civil hors classe au titre de l'année 2016.

PJ : - Liste indicative des agents éligibles à la promotion ;
- Modèle de fiche individuelle de proposition au grade d'administrateur civil hors classe.

La présente note a pour objet la préparation, au titre de l'année 2016, du tableau d'avancement à la promotion au grade d'administrateur civil hors classe (ACHC).

Elle concerne les administrateurs civils (AC) rattachés en gestion aux MEDDE-MLETR.

Les propositions d'avancement seront, dans un premier temps, examinées par la commission administrative paritaire (CAP) ministérielle du 23 octobre 2015, puis par la commission administrative paritaire interministérielle (CAPI) organisée par la DGAFP au mois de novembre 2015.

L'examen des propositions de promotion s'effectue à la lumière notamment de :

- la diversité du parcours professionnel ;
- la manière de servir ;
- l'aptitude à exercer des responsabilités ;
- les qualités d'expertise de l'agent.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il n'est pas demandé de propositions à la promotion à l'échelon spécial d'ACHC en raison du projet de réforme en cours, qui devrait être d'application en 2016, et qui fait de l'échelon spécial du grade d'ACHC un échelon « classique », linéaire et décontingenté. Ce 8ème échelon sera donc accessible de manière automatique aux agents qui remplissent les conditions, soit 4 ans d'ancienneté au 7ème échelon d'ACHC. Il ne s'agira donc plus d'une promotion.

1- Les promotions à administrateur civil hors classe au titre de l'année 2016

1-1 Les agents éligibles

1-1-1 Les conditions à remplir

En application de l'article 11 du décret n°99-945 du 16 novembre 1999 portant statut particulier du corps des AC, peuvent être inscrits au un tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe les AC ayant atteint au moins le 6ème échelon de leur grade et justifiant de quatre années de services effectifs dans le corps des AC ou dans l'un des corps ou cadre d'emplois mentionnés au premier alinéa de l'article 17 du décret précité.

Il convient de noter que seuls sont éligibles les agents qui sont, à la date d'établissement du tableau d'avancement :

- en position d'activité (ce qui inclut notamment la mise à disposition) ;
- en position de détachement sortant ;
- accueillis en détachement dans le corps des AC.

J'appelle votre attention sur le fait que les AC des MEDDE-MLETR qui effectuent leur mobilité statutaire à l'extérieur restent éligibles aux MEDDE-MLETR.

1-1-2 La date de référence à prendre en compte

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement au grade d'ACHC les AC qui remplissent les conditions indiquées ci-dessus entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

1-1-3 La liste des agents éligibles

Vous trouverez ci-joint la liste des agents identifiés par la DRH comme éligibles à la promotion au grade d'ACHC au titre de l'année 2016. Je vous demande de bien vouloir vérifier cette liste et la compléter le cas échéant.

1-1-4 La date de promotion

L'avancement au grade d'ACHC sera effective au plus tôt au 1^{er} janvier 2016 **ou** à la date à laquelle l'agent remplira les conditions d'éligibilité.

1-2 La détermination du nombre de promotions possibles (à titre d'information)

Le nombre d'AC pouvant être promus au grade d'ACHC au titre de l'année 2016 est déterminé par l'application d'un pourcentage à l'effectif des AC promouvables à la date du 31 décembre 2015. Ce pourcentage est fixé par arrêté.

A ce jour, ce pourcentage n'est pas connu, l'arrêté étant en cours de signature.

2- La procédure

2-1 Le calendrier

Le calendrier est le suivant :

Étapes du processus	Dates pour les promotions à ACHC au titre de l'année 2016
Transmission des dossiers par les services au bureau SG/DRH/MGS1 (contacts précisés au point 3 ci-dessous), sous forme électronique	24 septembre 2015 (date limite)
CODIRAC des AC	9 octobre 2015
CAP des AC	23 octobre 2015
CAPI des AC	Date à déterminer

J'appelle votre attention sur la nécessité de respecter la date du 24 septembre 2015 afin d'assurer le bon déroulement de la procédure.

2-2 La composition du dossier

Les fiches individuelles de proposition, à rédiger avec le plus grand soin selon le modèle ci-joint, seront transmises par l'autorité hiérarchique du candidat au bureau SG/DRH/MGS1.

Elles devront :

- décrire les affectations et les fonctions successivement exercées ainsi que celles occupées en 2015 ;
- comporter une appréciation générale sur la valeur professionnelle du candidat, permettant une comparaison entre ses mérites et ceux des autres agents ;
- ne pas dépasser une page recto-verso.

3- Les contacts SG/DRH/MGS1

Vos contacts au sein du bureau SG/DRH/MGS1 sont les suivants :

- Katia BOIRON, Responsable du pôle des corps d'encadrement supérieur : 01.40.81.66.47
katia.boiron@developpement-durable.gouv.fr
- katia KINDOU, Gestionnaire du corps des administrateurs civils : 01.40.81.66.48
katia.kindou@developpement-durable.gouv.fr

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette note à la connaissance des agents de votre direction (ou service) remplissant les conditions pour bénéficier d'une promotion au grade d'administrateur civil hors classe au titre de l'année 2016.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

<p>Pour les ministres et par délégation L'adjoint à la directrice des ressources humaines</p>  <p>Eric LE GUERN</p>

Copie : SG/DRH/CE-CM (Mathieu GOURMELON), SG/DRH/GAP2 (Dorothee DEMAILLY)

PROMOTION à ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE 2016

Affectation	Civilité	Nom	Prénom	Fonctions actuelles
	M.	DEPREURAND	PHILIPPE	DEPUIS LE 01/07/2015
CGDD	M.	DE FRANQUEVILLE D'ABANCOURT	JEAN-BAPTISTE	SGDD/DRI – CHEF DU BUREAU DES GRANDS PROGRAMMES
	M.	JOSSERON	Christophe	CGDD/SDAG – CHEF DU BUREAU DE LA SYNTHÈSE ET DES AFFAIRES FINANCIÈRES
CGEDD	Mme	TESSE	SARAH	CGEDD – Rapporteur à l'Autorité environnementale
CONSEIL GENERAL 44	M.	BRUNETEAU	Benjamin	CG 44 – EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR ADJOINT
COUR DES COMPTES	Mme	GODDET	Raphaëlle	COUR DES COMPTES – RAPPORTEUR
	M.	HESSKE	PHILIP	COUR DES COMPTES – RAPPORTEUR
DGEC	M.	LANIER	GUILLAUME	DGEC – CHEF DE LA MISSION DU FINANCEMENT ET DE L'ELECTRIFICATION RURALE
DGITM	Mme	SUNARA	Aurélië	DGITM – ADJOINTE AU SOUS DIRECTEUR DES PORTS ET DU TRANSPORT FLUVIAL
DGPR	Mme	PRUVOT-DUBOS	GWENOLEE	DGPR – CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION
DSCR	M.	AZAIS	Remi-Vincent	DSCR – Adjoint au sous-directeur des actions transversales et des ressources.
MINISTÈRE FINANCES	M.	MIRAILLES	Jean-François	MINISTÈRE FINANCES – CHEF DE SERVICE ÉCONOMIQUE À MASCATE (OMAN)
MINISTÈRE INTÉRIEUR	Mme	BALSA	DELPHINE	sous préfète de Saint Flour
	Mme	DE RIBIER	ARMELLE	SOUS PREFÈTE DE MIRANDE
MINISTÈRE TRAVAIL	Mme	DE MARTIN DE VIVIES	AUDE	MINISTÈRE TRAVAIL - ADJOINTE AU SOUS DIRECTEUR DES RETRAITES ET DES INSTITUTIONS DE LA PROTECTION SOCIALE
SERVICE 1ER MINISTRE	M.	ABDOULHOUSSEN	MAXIME-YASSER	1ER MINISTRE – CONSULTANT SENIOR EN ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT
	M.	DESBOIS	Frederic	1ER MINISTRE – ADJOINT SOUS DIRECTEUR DES RH
SDSIE	M.	BARBE	Jean-Marc	SDSIE - chef de la mission de l'intelligence économique
SGAR ALSACE	Mme	BALESTRA	Veronique	SGAR ALSACE - chargée de mission "emploi, formation, éducation, santé, cohésion sociale, économie solidaire et politique de ville"
STE CENTURIA CAPITAL (UK)	Mme	MILER	Vanessa	DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (STE CENTURIA CAPITAL UK)

ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE 2016

FICHE DE PROPOSITION

MINISTERE :

1 - Renseignements généraux

NOM :	Prénom :
Age au 01.01.2016 :	
Echelon au 31.12.2015 :	Ancienneté dans le grade au 31.12.2015 :
	Ancienneté d'échelon au 31.12.2015 :
Position au 31.12.2015 :	Position envisagée au 01.01.2016 :
Origine du recrutement et date : (si accueil en détachement, indiquer la date de recrutement dans le corps d'appartenance)	Date d'entrée au service public :
Titres et diplômes :	

2 - Description succincte des affectations et fonctions successives (et dates) depuis l'entrée au service public :

Les fiches de proposition ne devront pas dépasser 1 page recto verso

3 - Description précise des fonctions occupées en 2015 et des évolutions intervenues depuis lors

4 - Appréciation générale sur la valeur professionnelle, les qualités personnelles et les mérites de M. formulée en vue de l'avancement à la hors classe 2016 :

SIGNATURE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE